

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 60 (1915)
Heft: 9

Artikel: Musiques militaires
Autor: Doret, Gustave
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-339659>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Musiques militaires.

Après l'expérience de la mobilisation (qui a prouvé non seulement l'utilité mais la nécessité de bonnes fanfares pour le maintien du moral des troupes), on s'est aperçu enfin, de façon précise, que nos musiques militaires ne sont pas à la hauteur des services difficiles qu'on doit exiger d'elles.

Les mois ont passé ; la I^{re} division va rentrer dans ses foyers accompagnée — moins qu'entraînée — par des *Marches* ou *Pas redoublés* en majorité médiocres et généralement exécutés avec une insuffisance de moyens évidente. A qui la faute ? Aux musiciens des fanfares ? A leurs chefs ? Personne n'est plus responsable d'un état de choses fâcheux, par le fait d'une organisation mauvaise et périmée qui ne correspond aucunement aux exigences ni du service, ni de la musique, ces deux éléments restant en état de conflit constant autant qu'inutile.

Le problème de la réorganisation des fanfares se pose. Il est difficile à résoudre ; il ne faudra pas moins de la bonne volonté des éléments civils, unie à celle des autorités militaires, pour trouver une solution pratique et logique.

Où en sommes-nous aujourd'hui ? C'est ce que je voudrais essayer de fixer d'une façon aussi claire et aussi concise que possible, ainsi qu'il convient, puisqu'avant tout il s'agit d'une question d'ordre militaire.

* * *

Je n'entrerai pas inutilement dans les détails de l'organisation actuelle ; chaque officier, sous-officier et soldat les connaissent. J'insisterai sur les difficultés du recrutement de bons instrumentistes.

Le fait que le soldat-trompette n'était pas considéré autrefois comme faisant partie d'une élite (dont la tâche est de relever en toutes circonstances le courage de l'armée) n'a pas toujours facilité parmi les civils musiciens, le choix des

recrues trompettes. Et, d'autre part, il faut avouer que les trompettes, soit par le peu d'intérêt qu'on leur témoignait, soit par leur manque de discipline, n'étaient pas toujours désignés à l'admiration générale, cela à une époque où les progrès de la stricte observation des règlements n'étaient pas accomplis au même degré qu'aujourd'hui. Nous n'en sommes plus là heureusement

Mais qui jusqu'ici s'est occupé sérieusement de la question ? Qui a songé au développement des musiques comme on s'est occupé du perfectionnement du tir d'infanterie, du tir d'artillerie, de l'équitation et des fortifications ?

A l'heure qu'il est, l'intérêt s'éveille ; on constate que tout n'est pas pour le mieux. On parle beaucoup, dans tous les milieux, de nos musiques militaires. C'est parfait. Mais mieux encore sera d'agir nettement, franchement, le jour où l'on *voudra* entrer sans crainte dans la voie du progrès.

On disserte beaucoup, à ce propos, sur les musiques de régiments allemandes et françaises, non moins que sur les autrichiennes. Réprimons de suite toutes les ambitions impossibles à satisfaire et constatons qu'il est puénil de chercher un point de comparaison chez nos modestes fanfares de bataillons. Les musiques de régiments d'armées permanentes, par leur constitution, par leur mode de recrutement, diffèrent à tel point des nôtres que vouloir les imiter est une utopie. N'en parlons plus et cherchons à faire au mieux avec nos moyens qui peuvent être perfectionnés.

* * *

Fanfares de bataillons ou fanfares de régiments ? Nous avons les fanfares de bataillons : sans entrer dans le vif du débat, pour ma part je n'y vois aucun inconvénient. Au contraire, le bataillon a besoin d'avoir sa fanfare propre en trop d'occasions pour qu'il en soit privé complètement. Il suffit de réunir, dans les occasions nécessaires, les trois musiques du régiment pour obtenir un beau groupe d'instrumentistes.

Ce qui est indiscutable, c'est qu'il faut doubler le nombre réglementaire des musiciens de bataillons non, comme actuellement, par tolérance des chefs de troupes, mais par ordon-

nance fédérale. Cette mesure prise, on évitera le désordre occasionné par l'intrusion momentanée des éléments de fusiliers, joueurs de trompette civils, non éduqués réglementairement. Il m'est arrivé de rencontrer des fanfares dont huit musiciens sur trente ignoraient tout des morceaux d'ordonnance et n'en possédaient même pas la musique. On comprend que, par opportunisme, le fusilier-trompette soit devenu une institution officieuse; mais c'est une erreur: le fusilier-trompette ne sera ni bon trompette militaire, ni bon fusilier. Il est un soldat hybride, hors des règlements, qui, malgré ses qualités musicales, parfois évidentes, modifie l'esprit et la discipline du corps d'élite que *devrait être la fanfare militaire*.

La bonne volonté des chefs de bataillon est fort à louer; mais elle va parfois à l'encontre du but. Le hasard de ces recrutements opportunistes de fusiliers-trompettes produit le plus souvent une formation instrumentale hétéroclite, anormale, déséquilibrée. Si parfois l'instinct et l'intelligence d'un major ont réussi à produire de vraies améliorations, les faits brutaux sont là qui prouvent que les plus nombreuses fanfares ne sont point les meilleures.

Avant tout, une fanfare militaire doit savoir exécuter une marche. C'est un art que nos fanfares ne cultivent que très imparfaitement: elles ne connaissent ni la cadence imperturbable, sans faiblesse, ni le rythme ferme, juste, indispensable à la marche d'entraînement.

Ne croyez pas que j'exagère. Voyons ensemble, écoutons du moins, la réalité et cherchons le mal pour en trouver le remède. Et, j'ouvre une parenthèse pour excuser dans certains cas nos musiciens du grave défaut dont je les accuse.

Par le règlement, ils sont mis dans l'impossibilité de jouer convenablement en service de campagne leurs marches. Ce que l'on n'exige dans aucune armée permanente d'Europe, on veut l'exiger de nos musiciens de milice. Ces hommes ont à supporter les mêmes fatigues que la troupe; au moment où tous ploient sous le poids du sac, qu'alourdit une longue étape, à qui demande-t-on de faire oublier aux éclopés la longueur de la route? Aux musiciens qui doivent manifester gaîté et vigueur, alors qu'ils portent également un paquetage complet. Hercule lui-

même demanderait grâce. Il faut n'avoir jamais essayé de jouer du bombardon ou du modeste baryton (sans parler du petit bugle, aussi aigu qu'épuisant) pour ne pas concevoir l'effort anormal et *malsain* qu'on demande, dans ces circonstances, au musicien.

C'est un état de choses résultant sans doute de la préoccupation de ne tolérer aucune faveur et de mettre tous les hommes au même régime. Excellente en théorie, pareille mesure est inapplicable dans la pratique.

Un ordre de ce genre rappelle l'invention de ce colonel qui, pour rendre invisibles les instruments de cuivre trop brillants (tels les sabres et les ornements des képis) eût l'ingénieuse idée d'imposer une couche de vernis noir à tous les instruments du régiment. Il n'avait oublié qu'une chose ; c'est que le cuivre air si maquillé ne pouvait plus vibrer !

On n'oublie qu'une chose en chargeant le musicien, c'est que le poids et les courroies du sac l'empêchent de souffler comme il conviendrait ; fatalement courbé, il lui est impossible d'essayer d'avoir une allure vraiment entraînante.

Allez donc, dans ces conditions, lui demander un enthousiasme communicatif ?

Est-il plus compliqué dans l'armée fédérale que dans toute autre, de donner la liberté de ses poumons et de son corps au soldat-musicien ?

* * *

Des observations que j'ai été à même de faire, il ressort que la bonne volonté et l'entrain sont parmi les qualités premières de nos fanfaristes. Si leur virtuosité n'est parfois qu'élémentaire et leurs connaissances musicales encore plus simplistes, ils ne sont pas seuls responsables des minces progrès accomplis. Il faut le dire, sans faiblir et sans crainte de mettre le doigt sur la plaie, la responsabilité doit être avant tout reportée sur leurs chefs. Comment sont choisis, comment sont nommés les chefs de fanfare ? Je l'ignore, je veux l'ignorer pour l'instant. Egalement remplis d'entrain et de bonne volonté, acceptant avec joie et bonne humeur un conseil judicieux (sauf de rares, prétentieuses et ridicules exceptions), ils

ne demandent qu'à travailler et à bien faire. Mais, où auraient-ils appris ce que personne ne leur a enseigné ? Certains instinctifs arrivent à franchir les obstacles les moins ardu ; mais l'art d'enseigner ce qu'ils ne savent pas... qui leur en aurait donné le secret ? En outre, préoccupés des questions de service intérieur et de discipline, où pourraient-ils trouver le temps de travailler un peu pour eux-mêmes et par eux-mêmes ? Où trouveraient-ils les quelques heures quotidiennes pour soigner et ordonner leur matériel musical ?

* * *

De même que le recrutement des soldats-trompettes doit être modifié dans le sens d'une sélection plus sévère, de même le choix des chefs de fanfares, si l'on *veut* vraiment progresser, doit être modifié totalement. Ce poste difficile doit être confié à des musiciens sérieusement doués, si possible professionnels au civil. Une sévère instruction de *chef de musique militaire* (dont le métier est très spécial) devrait leur être donnée selon les justes et vrais principes.

Leur grade ne devrait pas être inférieur à celui de sergent comme chef de musique de bataillon. Les trois chefs des fanfares de bataillons devraient être sous les ordres d'un *chef de musique de régiment* qui aurait la responsabilité de l'instruction musicale des trois groupes : il en prendrait la direction lorsqu'ils se formeraient en fanfare régimentaire.

Ce chef devrait être officier, car il doit être en mesure de discuter avec les officiers de troupes, sans être en état chronique d'infériorité hiérarchique, l'opportunité des heures d'instruction, le répertoire, etc., toutes les questions relatives à la bonne marche du service en un mot.

Le jour où ce progrès serait accompli, quelqu'un enfin pourrait être rendu responsable des abominables répertoires qui se sont lentement, mais sûrement infiltrés dans nos musiques... et parmi nos soldats chanteurs, hélas ! (Le chant militaire a droit également à l'attention dont les fanfares sont favorisées, mais ce n'est point ici le moment de traiter ce sujet.)

Je répète qu'il faut un chef musical *responsable*. Car volontiers le commandant de bataillon, ou quelque officier,

impose aux fanfares des morceaux si mauvais qu'on ne saurait se l'imaginer. Dans ce cas, que peut faire actuellement un malheureux caporal-trompette ? Il est la plupart du temps incapable de juger, à la lecture, de la valeur du chef-d'œuvre de l'état-major. Et s'il peut le juger mauvais, que fera-t-il ? Résistera-t-il ? A quoi bon ? Il obéit militairement et passivement.

D'autre part, d'excellentes marches traditionnelles ont été frappées, en fait, d'interdiction par des chefs de troupes dont l'oreille était plus suavement flattée par des flonflons horribles et arythmiques. Est-ce tolérable ?

Toute erreur *musicale* est pardonnable à un militaire ; mais celui dont le sens du rythme est aberré ne saurait conduire sainement ses troupes au combat. Le rythme c'est la vie : il est dans l'action, dans le combat, comme dans la victoire.

* * *

La question du répertoire pour les fanfares militaires est si grave, qu'il faudra un certain temps pour remédier au mal profond et chronique qui l'a rongé. C'est une affaire de patience et de confiance dans ceux qui cherchent à retrouver les vraies traditions de musique militaire et guerrière.

Il faut que les tambours jouent, associés à la musique, leur rôle d'instruments rythmiques par excellence. Des marches de tambours et fanfares de bataillons réunis sont indispensables. Rien n'est plus entraînant, rien n'est plus mâle et guerrier que les sonorités des cuivres et des tambours réunies. C'est infiniment préférable à l'accouplement bâtard des fifres et tambours qui peuvent être une diversion, mais dont je n'ai jamais pu sentir la force impulsive ?

Les clairons ?

Les clairons ? Parfait. Mais il faut que nos soldats comprennent bien *qu'il est plus difficile de jouer bien du clairon que du cornet à pistons ou du bugle.*

Les essais faits sont réjouissants ; les clairons se sont imposés comme une nécessité dans la 1^{re} division. L'idéal serait de les employer (à part leur collaboration aux fanfares)

comme signalistes et de laisser les autres instrumentistes exclusivement livrés à leur musique. Malheureusement, nos signaux, tels qu'ils sont écrits, ne sont pas tous exécutables sur des instruments à notes naturelles ; mais il suffirait de quelques changements dans les notations pour les rendre possibles. En tout cas, cela nous priverait, très heureusement, des signaux exécutés par les graves et gros instruments. Personne n'ignore le ridicule évoqué par une grosse basse exécutant en *solo* la diane. C'est pourtant réglementaire.

* * *

Il est un point que je dois toucher : le matériel instrumental est-il ce qu'il devrait ? Un principe régit la constitution de tout corps de musique dont l'ambition est de jouer juste : l'unité de facture. Tous les instruments, *sortis de la même fabrique*, doivent former un ensemble de qualités de timbres indispensable à l'équilibre des sonorités. En outre, l'accord — par ce fait — est rendu plus facile et il n'y a aucune excuse (toujours donnée !) d'une malfaçon d'instrument pour justifier un accord équivoque.

Que se passe-t-il chez nos musiques militaires ? Sans doute un modèle d'ordonnance de chaque instrument est donné aux fabricants ; il y a, vous pensez bien, cent façons d'exécuter un modèle ; et, d'autre part, lorsqu'on s'avise d'inspecter nos fanfares, non seulement on découvre que sur quinze instruments il y en a de quatre ou cinq origines différentes, mais encore on découvre que les soldats usent volontiers de leur instrument individuel (qu'ils jouent dans leur fanfare civile) sous prétexte qu'il est meilleur. Et je crains que ce prétexte soit défendable. Retrouvez-vous dans ces fantaisies ! L'instrument d'ordonnance est construit pour résister aux coups et aux intempéries ; mais il y aurait peut-être moyen de concilier toutes les exigences !

Il faudrait avant tout ne donner aucun prétexte qui puisse justifier le manque de justesse dont souffrent chroniquement nos fanfares.

* * *

Il existe en Suisse une *Société fédérale* des fanfares.

Maintes fois j'ai eu l'occasion de constater son heureuse influence sur certaines musiques civiles.

Ne serait-elle pas l'aide toute trouvée et naturelle de notre armée ? Ne pourrait-elle pas étudier les moyens d'un recrutement très choisi de trompettes ? Ne pourrait-elle pas, avec l'appui du gouvernement, prendre l'initiative de l'éducation de chefs véritables, de chefs dignes de ce nom ?

Alors que nos officiers du génie sont des ingénieurs au civil, nos officiers d'artillerie des mathématiciens, nos officiers de cavalerie des cavaliers habiles, est-il exagéré de demander qu'on prenne des musiciens pour enseigner la musique à l'armée ? Car notre armée, pas plus qu'une autre, ne saurait se passer de musique. La preuve est faite depuis les âges les plus anciens. Mais qu'on ne se contente point d'ordres théoriques. Que l'on ne frelate pas — sous le manteau de l'officialité ou de l'inertie — le plus noble élément moral dont le soldat ait besoin. Un effort considérable est nécessaire pour tirer de l'ornière où il est embourbé le char triomphal de nos musiques militaires. Il faut *vouloir*. Il faut savoir accomplir quelques sacrifices judicieusement réfléchis. Une réorganisation logique ne sera rendue durable que si elle a été étudiée dans ses moindres détails, sans arrière-pensée, et avec le désir véritable de rendre les fanfares capables de jouer le rôle qui leur incombe.

Je n'ai d'autre prétention, pour le moment, que celle de faire part de mes impressions directes, contrôlées avec soin grâce à l'extrême complaisance de M. le commandant de la 1^{re} division. Je tiens ici à rendre hommage à ce chef militaire qui comprend l'importance capitale de cet élément moral essentiel pour l'armée : la musique ; et je suis heureux de lui témoigner ma reconnaissance, ici même, pour l'occasion qu'il m'a donnée de combattre une fois de plus les fausses traditions et les faux dieux de la religion musicale.

GUSTAVE DORET.

